

Aïcha Myriam Coulibaly

De: Isabelle Allard
Envoyé: 16 janvier 2019 16:21
À: [REDACTED]
Objet: Réponse à votre demande d'accès à l'information
Pièces jointes: LAI_Avis de recours en révision.pdf

[REDACTED]

Le présent courriel vous est transmis en réponse à votre demande d'accès à l'information par laquelle vous demandez communication des informations prévues au *Règlement sur la diffusion de l'information* qui concernent les personnes à Héma-Québec se qualifiant à titre de titulaire d'un emploi supérieur. Malheureusement, nous ne pouvons donner suite à votre demande puisqu'il n'y a personne à Héma-Québec qui se qualifie à ce titre.

En effet, la rémunération du président et chef de la direction d'Héma-Québec est fixée par le conseil d'administration d'Héma-Québec et non pas déterminée par le gouvernement. Nous vous invitons à consulter le texte de l'article 16 de la [Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance](#).

Nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

Isabelle Allard, avocate
Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels
Héma-Québec

4045 boul. Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4R 2W7
Téléphone : 514 832-5000, poste 5240 / Télécopieur : 514 832-1025
www.hema-quebec.qc.ca

Donnez du sang. Donnez la vie.

Ce courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'au(x) destinataire(s) indiqué(s). S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez l'effacer et en aviser l'expéditeur aussitôt. Merci!